



**AMBASSADE  
DE LA  
REPUBLIQUE DU RWANDA  
12 RUE JADIN  
75017 PARIS**

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Libération en France d'un génocidaire présumé : Le Rwanda, indigné et déçu**

L'Ambassade de la République du Rwanda en France exprime sa profonde indignation et sa déception, à la suite de la libération du Dr Eugène Rwamucyo, un génocidaire présumé.

Sur base de faits avérés de génocide, le Gouvernement rwandais avait demandé, à la France, l'extradition de Dr Eugène Rwamucyo.

Parallèlement, une plainte avait été déposée, depuis 2008, auprès de la Justice française, pour génocide et crimes contre l'humanité, par le Collectif des parties civiles pour le Rwanda.

Même si le Rwanda souhaitait et attendait l'extradition du Dr Rwamucyo, ce qui importe le plus, pour le Rwanda et pour les Rwandais, c'est que Justice soit rendue, quel que soit le pays.

En rejetant la demande d'extradition du Rwanda, en libérant M. Rwamucyo, malgré toutes les charges qui pèsent sur lui, la Justice française (la chambre d'Instruction de la Cour d'Appel de Versailles), permet à un responsable présumé du crime le plus grave, à savoir le génocide, de fuir le pays en toute quiétude, avec le risque de consacrer ainsi l'impunité.

Malgré l'engagement, ferme, des plus Hautes Autorités de l'Etat français, de poursuivre et de punir les responsables du génocide des Tutsi réfugiés sur son sol, malgré d'innombrables plaintes déposées auprès des Tribunaux français, dont certaines remontent à plus de 15 ans, aucun procès n'a eu lieu en France, contrairement à d'autres pays, comme la Belgique, le Canada, la Suisse, la Suède, etc...

Considérant la France comme étant un Etat de droit, le Rwanda et les Rwandais ne désespèrent pas de voir un jour Justice enfin rendue en France, aux victimes du génocide qui a emporté, il y a 16 (seize) ans, un million de nos compatriotes.

Fait à Paris, le 15 septembre 2010

